

Conseil municipal du 5 avril 2018

Le Conseil municipal de La Genète s'est réuni le jeudi 5 avril 2018 sous la présidence de Philip-pe Taton, Maire de La commune.

Sont absentes: Michèle Moureau, Carole Faure (pouvoir donné à Christophe Berger) et Gaëlle Trontin (pouvoir donné à Philippe Taton)

Abrogation de la carte communale.

Le Consal remercie de sa présence Cédric Dauge, Président de la Communauté de Communes Terres de Bresse. Celui-ci explique que l'abrogation de la carte communale au profit du R.N.U.(Règlement National d'Urbanisme) permettra au projet élaboré par l'entreprise R.P.C. d'aboutir (installation d'une nouvelle maison de gardien, extension des bâtiments et de la zone de stockage).

Le services de l'Etat ont, via la sous préfecture, donné leur accord à ce changement dont les frais engagés seront pris en charge par la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour l'abrogation de la carte communale.

Vote du budget primitif communal 2018.

Le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif communal 2018 qui présente un équilibre de fonctionnement de 719 481 € et un équilibre d'investissement de 95 554 €.

Vote du budget primitif assainissement 2018.

Le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif assainissement 2018 qui présente un équilibre de fonctionnement de 115 315 € et un équilibre d'investissement de 581 912 €.

Taux d'imposition 2018.

A l'unanimité, le Conseil décide de laisser inchangées les taux d'imposition des taxes communales (taxe d'habitation et taxes foncières).

Assainissement 2018.

M. le Maire informe le Conseil que cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant les travaux d'assainissement sur les hameaux de Veilly et des Rutys.

Avec 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil décide de retenir l'entreprise Cordier qui a présenté un devis de 376 673 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à souscrire un crédit de 500 000 € auprès du Crédit Agri-cole Centre Est, remboursable sur 20 ans et à inscrire au budget une ligne de trésorerie sur 24 mois. A l'unanimité, le Conseil décide de maintenir la taxe communale à 1€/m³ d'eau consommée pour les personnes raccordées à l'assainissement collectif.

Demandes de subventions.

A l'unanimité, le Conseil accepte d'attribuer les subventions suivantes:

- Comité des Fêtes de La Genète: 1 500 €
- Comité de Fleurissement de La Genète : 300 €
- Club des Genétods : 300 €
- Société de chasse La Sauvegarde : 300 €
- EREA Charnay: 50 €
- Centre anti cancéreux : 75 €
- Réseau des Trois Rivières : 214 €
- ULIS Henri Vincenot Louhans : 50 €
- Economie Solidarité Partage Tournus : 102,21 €
- Restaurant scolaire du RPI : 400 €
- Amicale des Sapeurs pompiers de La Genète : 1 000 €
- ADMR Cuisery : 400 €

Questions diverses.

M. le Maire donne lecture d'un courrier du SYDESL qui propose aux communes de remplacer les ampoules des éclairages publics par des ampoules LED moins énergivores et dont la prise en charge sera moins coûteuse. Un état des lieux des luminaires sera prochainement réalisé avant l'intervention du SYDESL et les changements éventuels des ampoules.

Le Conseil est informé que c'est l'entreprise SIMIE de Chalon sur Saône qui a effectué la visite d'entretien des extincteurs de la communes.

M. le Maire rappelle que Mme la Sous Préfète de Louhans visitera la commune mercredi 18 avril.